

# TITRE PROFESSIONNEL d'agent de sûreté et de sécurité privée (A2SP)

Financement
Formation professionnelle continue
<b>Non conventionnée / sans dispositif</b>
Organisme responsable et contact
GRETA DU LIMOUSIN Pôle sécurité 05.55.12.31.05 hygienesecurite@ac-limoges.fr
Accès à la formation
<b>Publics visés :</b>
Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)
Sélection :
Inscription obligatoire par un conseiller en insertion professionnelle Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Niveau d'entrée requis :
Sans niveau spécifique
Conditions d'accès :
Etre titulaire d'un numéro d'autorisation préalable (N° CNAPS)
Prérequis pédagogiques :
Projet professionnel en accord avec les objectifs de la formation
Contrat de professionnalisation possible ?
Non

## Objectif de la formation

L'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des biens et des personnes. Il accueille, informe, porte assistance sur une zone d'intervention clairement définie. Il est attentif et actif vis-à-vis de tout ce qui peut affecter l'intégrité des personnes. Il s'inscrit dans une relation de service, inséparable de ses missions de base : la sûreté : surveillance et réaction vis-à-vis des actes de malveillance. la sécurité : surveillance et réaction vis-à-vis des accidents involontaires d'origine humaine, naturelle ou matérielle. Permet de demander la carte professionnelle auprès du CNAPS.

## Contenu et modalités d'organisation

CCP - Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité : Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée. Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection. Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter. Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation. CCP - Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée : Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur. Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation. CCP - Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces : Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire. Déceler des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée. Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

## Validation(s) Visée(s)

**Titre professionnel agent de sûreté et de sécurité privée - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

**MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

## Et après ?

Suite de parcours

**Non renseigné**

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00554053</b>	du 07/04/2025 au 25/07/2025	Limoges (87)	<b>GRETA DU LIMOUSIN</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	<b>FPC</b>
<b>00654187</b>	du 12/01/2026 au 19/06/2026	Limoges (87)	<b>GRETA DU LIMOUSIN</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	<b>FPC</b>